ART. 8 N° 1491

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 1491

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons supprimer la nouvelle atténuation de la contribution que doivent verser les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap.

En effet, l'alinéa 2 prévoit une nouvelle possibilité de modulation de la contribution en fonction de certains efforts de "consentis" par l'entreprise.

Actuellement, le taux de chômage des personnes en situation de handicap stagne autour de 13% en France, soit quasiment le double de la moyenne nationale générale (environ 7%).

Nous appelons à la suppression de cette disposition afin de garantir que les entreprises assument pleinement leur responsabilité en matière d'emploi inclusif et qu'elles ne puissent pas se soustraire à

ART. 8 N° 1491

l'obligation d'atteindre les quotas fixés. Nous renforçons notre engagement envers l'intégration et l'équité au sein du marché du travail, contribuant ainsi à une société plus juste et inclusive.